

DEPARTEMENT DES
VOSGES

Registre des Actes de l'Administration
Municipale de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DE LA BOLLE POUR DES TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : Afin de réaliser des travaux sur le réseau d'eau potable, rue de la Bolle,

- la circulation sera interdite, de la place Saint-Martin à la rue de la Meurthe, du 11 au 14 mars 2024;

- la circulation sera modifiée en fonction des nécessités du chantier, dans le sens rue du Parc / rue de la Meurthe, du 18 au 21 mars 2024;

- la circulation sera modifiée en fonction des nécessités du chantier, dans le sens rue des Folmard / rue du Parc, du 25 au 28 mars 2024.

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire et les déviations seront mis en place et maintenus pendant toute la durée du chantier par l'entreprise et les Services Techniques de la Ville.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur du Centre Technique Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 21 février 2024

Le Maire



Bruno TOUSSAINT